

PROJET D'ÉOLIENNES À FAVEROLLES

Le mât de mesure du vent est édifié

La municipalité de Faverolles poursuit son projet d'implantation d'une ferme de dix éoliennes sur le site de « Champrojet ». En début de semaine, un mât de mesure du vent a été installé. Il mesure plus de 50 mètres de haut.

Le permis d'implantation du mât de mesure du vent obtenu, celui-ci a été installé en début de semaine, sur le plateau de Champrojet, sur la commune de Faverolles, et ce, dans le cadre du projet d'installation d'un parc éolien. Pour mémoire, il concernerait l'implantation de dix éoliennes, d'une hauteur d'environ 90 mètres et d'une puissance

de 900 kW chacune. Évoquée plusieurs fois en séance du Conseil municipal ainsi qu'en réunion publique (*lire notre édition du 5 juillet*), l'opération semble prendre forme peu à peu, même si le chemin à parcourir reste long. En effet, une promesse de bail a été signée avec la société Nouvelles énergies dynamiques (NED) (*lire notre édition du*

26 septembre) et les études pré-diagnostic sont en cours. Du côté de la mesure du vent, ce mât, d'une hauteur de 57 mètres, restera sur site pendant un an. « Nous avons besoin des mesures d'hiver comme d'été, explique Gerhard Kucher, directeur de la SARL NED. Deux anémomètres y sont installés. L'un à 30 mètres, l'autre à 50, pour évaluer le profil d'évolution du vent. Ces données seront transférées par satellite au bureau d'étude en Allemagne. Les premières estimations évoquent une mesure de 6,5 mètres seconde ».

caux, aucune perturbation n'a été remarquée durant nos observations d'automne. En revanche, pour les migrations, nos vérifications quant à la trajectoire des oiseaux sur le site sont en cours. A priori, toutes les trajectoires ne coupent pas la zone d'implantation des éoliennes, mais nous devons attendre pour nous prononcer ».

... ET PAYSAGÈRES

Quant à l'étude paysagère, « la seule vue qui pourrait être risquée, c'est le château d'Alleuze ». « Il n'y aura a priori pas de problème concernant la visibilité, c'est-à-dire pour l'habitat, la route ou les points pittoresques proches, reprend Joël Bec. On a du mal à apercevoir le parc éolien en vision rapprochée, mais depuis le château d'Alleuze, on l'aperçoit et la protestation pourrait venir de là ».

Le mât de mesure du vent installé sur le site de « Champrojet », sur la commune de Faverolles, mesure plus de 50 mètres de haut.

DES ÉTUDES ORNITHOLOGIQUES...

Du côté du pré-diagnostic environnemental, les choses semblent bien se présenter. Pour l'instant. C'est l'Atelier de liaison des techniques et études rurales (Alter Eco) qui gère actuellement les études ornithologiques et paysagères. Débutées fin août, celles-ci ne sont pas obligatoires, mais une aide à la décision pour le développeur. « Pour les oiseaux, nous sommes dans le cas d'une zone à la fois steppique et humide, commente Joël Bec, géographe. Ce milieu non travaillé par l'agriculture est généralement intéressant pour les volatiles. Pour les oiseaux lo-



(A gauche) Gerhard Kucher, directeur de la société Nouvelles énergies dynamiques (NED); (à droite) Michel Beauregard, maire de Faverolles.

